

LES VOYAGEURS DE COMMERCE

Un congrès international des voyageurs de commerce vient de se tenir à Paris. Plusieurs pays, entre autres l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la Hollande, la Suisse, y avaient envoyé des délégués.

Une Fédération internationale des voyageurs de commerce a été instituée.

UN SUCCES AU CANADA

Il y a deux ans et demi, un Anglais arrivait au Canada. Il n'y a rien de très remarquable à cela, car des Anglais arrivent au Canada tous les jours et à toutes les heures. Ils viennent pour la plupart d'entre eux examiner la colonie florissante; un grand nombre pour leur plaisir. Quelques-uns demeurent dans ce pays, d'autres retournent chez eux emportant avec eux, sur le Canada, des impressions bonnes ou mauvaises, suivant les conditions dans lesquelles ils se sont trouvés au Canada. D'autre viennent aussi avec l'intention d'établir pour eux-mêmes et leur famille, un commerce et une demeure futurs. Parmi la dernière classe mentionnée, nous avons remarqué M. James Wagstaffe, de la Wagstaffe Limited, Hamilton, Ontario, non seulement à nos lecteurs, mais aussi à tous les épiceries du Canada, comme étant uni à la manufacture de confitures, gelées, conserves de fruits et autres produits de l'épicerie. En esquisant les grandes lignes de la carrière de M. Wagstaffe, depuis son arrivée au Canada, il est difficile de s'ôter de l'idée que le succès qu'il a obtenu dans sa nouvelle patrie a été dû à un appui financier ou grâce à des circonstances fortuites. Quand on se rappelle toutefois, qu'en arrivant à Hamilton, son capital total s'élevait à \$22 dont il employa \$2 à l'achat d'un hachoir à mince meat "Entrepris" et les \$20 autres à l'achat d'un stock, on peut voir que son début fut très modeste et il n'y a de cela que deux ans et demi. Ce n'est pas le but de cet article de faire une réclame à M. Wagstaffe. Cet article a simplement pour but d'indiquer à nos lecteurs et aux commerçants intéressés ce que peut faire un homme ayant une bonne connaissance de son commerce et la volonté de mettre en pratique cette connaissance.

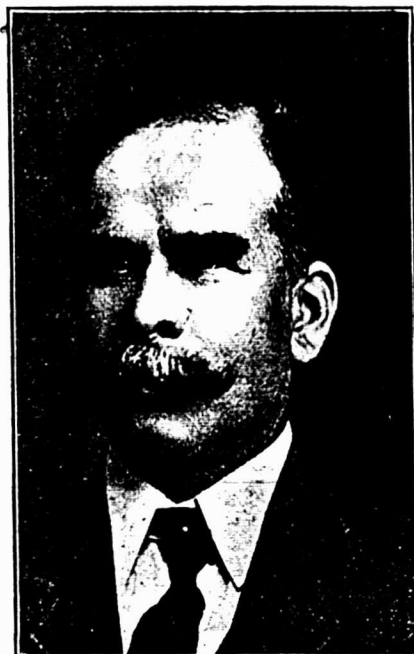
Afin d'exposer convenablement à nos lecteurs la carrière de M. Wagstaffe, au Canada, il est nécessaire de revenir aux premières années qu'il passa en Angleterre. Ce fut d'abord à Ashton-Under-Lyne, près de Manchester, qu'il établit une manufacture de Pickles, d'une manière très modeste. Après avoir consacré cinq ans à ce commerce, il se lança dans la manufacture des confitures, des gelées de fruits confites et des fruits en bouteilles. Pendant les années où il resta à Ashton-Under-Lyne, M. Wagstaffe eut avec lui, de temps en temps, quelques-uns des meilleurs experts anglais et écossais et, de cette manière, il acquit une connaissance et une expérience approfondies. Pendant son établissement de 20 ans, il réussit à se faire une splendide réputation et ayant été un des plus forts fournisseurs du gouvernement dans le nord de l'Angleterre et pendant la guerre Sud-Africaine, il reçut des contrats pour plus de 2,000,000 de boîtes de confitures, de la part du gouvernement britannique.

On pourrait se demander pourquoi M. Wagstaffe abandonna l'Angleterre pour venir au Canada. Quand Joseph Chamberlain signa la convention de Bruxelles au sujet du sucre et quand la guerre Sud-Africaine jeta un voile de tristesse sur l'Angleterre, quand aussi l'industrie du coton eût été à peu près arrêtée, en même temps qu'il y avait une abondante ré-

manufacture de produits similaires; mais lui, se rendant compte que le Canada était le pays le plus jeune et le plus entreprenant, se décida à y venir. Il était ici depuis huit mois environ, examinant le pays, visitant les districts producteurs de fruits, quand il s'établit finalement à Hamilton, place qu'il jugea la meilleure pour l'établissement d'une affaire semblable à celle qu'il avait conduite en Angleterre. C'était en octobre 1905. Après avoir travaillé sur une petite échelle, il réussit, grâce à la qualité de ses produits, à intéresser quelques amis de la localité et, avec leur aide, il forma la maison Wagstaffe, Limited. Tel a été son succès, que la manufacture de la rue Vine a dû être agrandie trois fois.

M. Wagstaffe s'est associé quatre des meilleurs experts de l'industrie, ses deux fils et ses deux filles, tous prennent un intérêt actif et personnel à différentes branches de l'industrie. Nous ne disons rien dans cet article de la qualité des marchandises, si ce n'est que M. Wagstaffe produit des marchandises de haute qualité, et c'est grâce aux commerçants du Canada qu'il a atteint son but. On peut mentionner que le gouvernement du Dominion a ordonné que des produits Wagstaffe fassent expédiés à l'exposition Franco-Britannique, de Londres.

M. Wagstaffe est un homme relativement jeune; il a 47 ans; physiquement, c'est un Anglais bien bâti, résolu, fort, plein d'énergie, déterminé, courageux. C'est un homme qui, une fois qu'il a décidé quelque chose, n'en démord pas. En venant dans ce pays, il avait beaucoup de choses à apprendre. Son énergie et son activité sont apparentes dans tout ce qu'il fait et la direction de son établissement l'oblige à revêtir parfois les overalls; son esprit directeur est en contact parfait avec la manufacture de ses produits les plus insignifiants aussi bien qu'avec les éléments les plus importants de son industrie. Le succès de M. Wagstaffe, depuis sa venue au Canada, est une preuve de ce qu'un homme ayant une forte volonté, peut faire.



M. James Wagstaffe,
De Wagstaffe, Limited, Hamilton

colte de fruits et une de forts stocks existaient encore de la saison précédente; quand toutes ces circonstances combinées obligèrent beaucoup de maisons à suspendre leurs affaires, l'industrie de M. Wagstaffe fut balayée du même coup. Dans cette dépression financière M. Wagstaffe eut des offres d'Allemagne, de Suisse, lui proposant d'entrer dans la

LE NORD-OUEST CANADIEN.

Règlements concernant les Homesteads

Toute section de nombre pair des terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, excepté 8 et 26, non réservée pour les homesteads ou réservée pour fournir des lots à bois pour les colons ou dans tout autre but, pourra être prise comme homestead par tout chef de famille ou par tout individu mâle âgé de plus de dix-huit ans, jusqu'à une étendue de un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

Entrée: L'entrée doit être faite personnellement, au bureau local des Terres, pour le district où se trouve le terrain à prendre. \$10.00 seront chargés pour cette entrée.

Devoirs du Colon: Un colon auquel on accorde une entrée pour un homestead, est obligé, par l'Acte des Terres du Dominion et ses amendements, de remplir les conditions s'y rapportant, de l'une des manières suivantes:

(1) Résider au moins six mois sur le homestead et la mise en culture de celui-ci, chaque année, pendant trois ans. La coutume est d'exiger qu'un colon mette quinze acres en culture; mais s'il le préfère, il peut remplacer cela par du bétail. Vingt têtes de bétail étant sa propriété réelle, avec des constructions pour les abriter, seront acceptées au lieu de la culture.

(2) Si le père (ou la mère, au cas où le père serait mort) ou toute personne qui est éligible pour faire une entrée de homestead, d'après la teneur de cet acte, réside sur une ferme dans le voisinage du terrain pris comme homestead par la dite personne, les conditions de cet acte, quant au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par le fait de résidence sur la dite ferme.

La Demande de Lettres Patentes devra être faite au bout de trois ans à l'agent local, au sous-agent ou à l'inspecteur des homesteads. Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, par écrit, au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de ce faire.

Renseignements: Les immigrants nouvellement arrivés recevront au bureau de l'Immigration, à Winnipeg, ou dans tout Bureau des Terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, des renseignements concernant les terres libres ou, des officiers en charge, avis et assistance gratuits pour obtenir les terres qui leur conviennent.

W. W. CORY, Député Ministre de l'Intérieur.